

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DICOM 15 Conventions de partenariat « Paris Plages 2018 ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2018 avec Le Louvre ; le Muséum national d'Histoire Naturelle ; Les Editions DELCOURT et Soleil ; la Cité des Sciences et de l'Industrie ; Eau de Paris et FERMOB ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération Paris Plages 2018 avec Le Louvre ; le Muséum national d'Histoire Naturelle ; Les Editions DELCOURT et Soleil ; la Cité des Sciences et de l'Industrie ; Eau de Paris et FERMOB.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération Paris Plages 2018 avec Le Louvre ; le Muséum national d'Histoire Naturelle ; Les Editions DELCOURT et Soleil ; la Cité des Sciences et de l'Industrie ; Eau de Paris et FERMOB.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO